

AVC à Villeneuve d'Ascq Jusqu'où ira La Poste ?

■ **Le 19 février dernier, une CDD faisait un AVC au travail** ■ **La responsabilité des managers est évidente** ■ **Malheureusement ce cas n'est pas isolé** ■ **Il est temps de briser l'omerta**

Irresponsabilité de La Poste

Le 19 février dernier, une jeune CDD, Emeline (factrice à Villeneuve d'Ascq, dans le Nord) envoie un SMS à son responsable pour l'informer qu'elle ne se sent pas bien et qu'elle ne peut venir travailler. Devant l'insistance et la pression de celui-ci, elle se rend au travail. Après plusieurs alertes d'Emeline et l'intervention d'un membre SUD du CHSCT, les secours sont enfin appelés, trois heures après la prise de service de notre collègue. Bien trop tard au vu de l'état de la jeune factrice qui a fait un AVC et dont les séquelles sont peut-être irrémédiables. Celle-ci a décidé de porter plainte contre La Poste pour mise en danger et non assistance à personne en danger.

Un syndicaliste sanctionné

La médiatisation récente de cet événement s'est faite par le biais d'un militant SUD du bureau de Villeneuve d'Ascq. Celui-ci est menacé de sanction à la suite de son intervention pour que les responsables appellent les secours. La Poste lui reproche d'avoir harcelé les cadres alors qu'il a tout simplement exercé sa mission de représentant du personnel et mis La Poste devant ses responsabilités : respecter son obligation de sécurité envers ses personnels.

Un cas isolé ?

Cette affaire est symptomatique de ce que les collègues vivent et entendent chaque jour dans les services : pressions liées aux objectifs et aux manques de moyens, non prise en compte de la dégradation de l'état de santé (stress, fatigue, mal-être, burn-out) des salarié-es. Malheureusement le cas d'Emeline n'est pas isolé. D'autres affaires similaires nous parviennent et les langues commencent enfin à se délier.

La Poste dans le déni

Après la vague de suicides de 2012, nos patrons ont voulu nous faire croire qu'ils avaient compris l'ampleur du problème. Nous ne nous sommes pas laissés duper et avons critiqué la mise en place de la commission Kaspar, seule réponse (bien maigre) à la souffrance et au mal-être des postier-ères.

Quatre ans plus tard, le malaise est toujours présent :

- **en Savoie**, une factrice est décédée l'an dernier des suites d'un AVC au travail. Là aussi c'est une collègue qui a alerté les secours

- **en Essonne** : après des années de harcèlement et d'acharnement managérial, un agent finit par péter les plombs et fonce sur un de ses collègues avec un camion postal en juillet 2015. Ce dernier décèdera quelques heures plus tard

- **dans le Doubs**, à Pontarlier, un facteur s'est suicidé en début d'année après avoir laissé une lettre incriminant La Poste et sa gestion catastrophique de la réorganisation

- **dans le Finistère**, le tribunal administratif vient de reconnaître en accident du travail le suicide d'un cadre (en 2012). La Poste avait refusé jusqu'alors cette qualification !

Et c'est sans parler des multiples harcèlements moraux et pressions managériales qui se soldent par des burn-out, des dépressions, des ruptures conventionnelles ou des licenciements pour inaptitude.

Dans toutes ces affaires, La Poste a mis et met encore en danger ses salarié-es.

SUD PTT refuse d'en rester là.

A Villeneuve d'Ascq nous nous portons partie civile aux côtés d'Emeline.

Il est temps de briser l'omerta



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

